



Communiqué de presse

**Communiqué de la FSU
au sujet des fermetures administratives
de l'université de Strasbourg
(SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU)**

(Le 19 septembre 2022)

Par un courrier du président et de la directrice générale des services, les membres du CT et du CHSCT de l'Université de Strasbourg apprenaient ce vendredi 16 septembre que des « mesures » seraient prises visant à « réduire fortement notre consommation énergétique ». Parmi celles-ci « l'instauration de fermetures administratives exceptionnelles ». Les modalités de ces mesures devaient être « discutées » dans les instances, nous promettait-ils. Dans un courrier adressé à tous les personnels ce 19 septembre, le président décrit les modalités pratiques des fermetures administratives. Une fois de plus le président Michel Deneken décide seul et ignore les instances. Or, des fermetures administratives ne sont pas des actes anodins. Ces mesures suscitent déjà les plus vives inquiétudes de toutes les catégories de personnels, y compris ceux de direction.

Les deux semaines de fermeture administrative envisagées, début janvier et pendant la seconde semaine des vacances d'hiver, pourraient avoir des conséquences dommageables pour les personnels comme pour les étudiants. Outre que les fermetures administratives constituent une entorse au principe de continuité du service public, elles risquent de se traduire par une obligation qui serait faite aux personnels Biatss et à certains personnels de la recherche de prendre des congés à l'occasion de ces fermetures, limitant ainsi leur liberté de choix, et introduisant de fait une situation d'inégalité avec les personnels enseignants. La première semaine de janvier se situant en période d'examen - et par conséquent de travail en flux tendu au sein des scolarités – générera une pression supplémentaire sur les personnels, dans un contexte où les conditions de travail ont atteint les limites du supportable. Par ailleurs, des mesures de télétravail imposé pourraient être mal vécues, en particulier après deux années de pandémie. En outre, elles reporteront sur les personnels des frais de chauffage et d'électricité qui devraient être à la charge de l'employeur. Enfin ces fermetures administratives priveront de nombreux personnels d'un accès à leur laboratoire, ce qui ne manquera pas de nuire aux activités de recherche. **Les syndicats de la FSU et leurs représentant·es seront particulièrement attentifs à ce que les droits des personnels et les principes du Service public soient strictement respectés.**

Il convient d'analyser cette situation comme l'une des conséquences délétères de la loi « responsabilité » des universités (LRU), qui a transféré aux établissements la gestion matérielle et financière de leurs bâtiments et celle de la masse salariale de agents, sans leur garantir la sécurité de leurs ressources financières. L'université de Strasbourg n'a pas à se substituer à l'État dans sa responsabilité d'organiser et de veiller au bon fonctionnement de l'enseignement et de la recherche publics. S'il revient à l'université de Strasbourg de délivrer les enseignements initialement prévus, à tous les niveaux et sur l'ensemble des formations

qu'elle assure, et d'assumer ainsi ses missions de création et de transmission des connaissances, si elle constate qu'elle n'est pas en mesure de le faire par manque de moyens, il revient alors au président de renvoyer le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le Gouvernement à leur obligation de doter notre établissement des moyens matériels nécessaires à son bon fonctionnement, en particulier les charges de chauffage des bâtiments.

L'écoresponsabilité et les vertus de la sobriété - que les syndicats de la FSU soutiennent - ne sauraient devenir des alibis pour valider des politiques de restrictions budgétaires que l'Université de Strasbourg est toujours plus prompte à anticiper qu'elle n'est disposée à contester. Dans tous les cas, nos organisations syndicales exigent de pouvoir disposer d'un chiffrage précis des économies réalisées par ces fermetures administratives, économies très hypothétiques qui doivent être mises en regard des conséquences humaines, sociales et psychologiques de ces mesures, aussi bien pour les personnels que pour les étudiants. De telles décisions ne se prennent pas dans une réunion de bureau. Elles doivent être évaluées, débattues et adoptées démocratiquement.

Les syndicats de la FSU du Sup,
SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU

Pour contacter le [SNESUP-FSU](#), syndicats des [enseignant.es](#) et [enseignant.es-chercheur.es](#) : syndicat-snesup-resp@unistra.fr

Pour contacter le [SNASUB-FSU](#), syndicat des personnels administratifs, techniques et des bibliothèques : syndicat-snasub-fsu@unistra.fr

Pour contacter le [SNCS-FSU](#), syndicat des personnels des organismes de recherche : syndicat-snecs-fsu@unistra.fr